

Quelles sont
les missions
de l'Insee ?

L'Institut national de la statistique et des études économiques est un **organisme public** chargé de **collecter, traiter, analyser et diffuser l'information** statistique à caractère économique, démographique ou social.

Il coordonne le système statistique français et participe aux travaux menés par les organismes internationaux, notamment Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne.

Pour remplir sa mission statistique en toute indépendance, il dispose d'une large **autonomie** vis-à-vis des autres administrations.

L'utilisation par l'Insee des renseignements individuels collectés est conforme à la loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Les dispositions de l'article 6 interdisent notamment toute utilisation à des fins de contrôle administratif.

À quoi servent
les informations
collectées par l'Insee ?

Les enquêtes de l'Insee servent à **alimenter des études économiques et sociales** qui intéressent un large public.

Les résultats sont largement utilisés par les :
journalistes, entreprises, enseignants, chercheurs, pouvoirs publics, collectivités locales, administrations ou particuliers.

Besoin d'informations économiques et sociales ?

Consultez le site internet de l'Insee :
www.insee.fr



Pour vous aider
par courriel : rubrique "[Aide et contact](#)"
accessible en haut à droite de la page d'accueil
par téléphone : 09 72 72 40 00
du lundi au vendredi de 9h à 17h (prix d'un appel local)

➤ Merci de votre participation



Enquête nationale sur les loyers et les charges

2017-2018



Mesurer pour comprendre

► Pourquoi cette enquête ?

L'objectif principal de l'enquête nationale « loyers et charges » est de mesurer l'évolution trimestrielle des loyers du secteur privé. L'indice des loyers, calculé grâce à l'enquête, mesure la variation des loyers moyens au mètre carré. Après mensualisation, il est intégré dans l'indice général des prix à la consommation. Les loyers sont un des postes les plus importants de la consommation des ménages : 6 % de leurs dépenses en 2016.

Cette enquête apporte également des renseignements sur le fonctionnement du marché locatif. Elle fournit des renseignements sur les évolutions des loyers du parc de logements locatifs selon différents critères parmi lesquels la localisation ou la taille du logement. Enfin, outre les caractéristiques physiques des logements, sont également recueillies des informations sur les locataires et leur famille, les conditions du bail, les aides au logement et les charges locatives.

Exemples de question :

- Quelle est la surface du logement ?
- Selon quelle périodicité votre loyer est-il habituellement révisé ?
- Depuis trois mois, des travaux ont-ils été effectués ou sont-ils en cours de réalisation à l'extérieur du logement ?

► Pourquoi vous ?

Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des ménages, il n'est pas nécessaire d'interroger chaque ménage. Cela prendrait trop de temps et coûterait trop cher. Un échantillon de logements est donc tiré au hasard et le vôtre en fait partie. Près de 4350 logements situés en métropole et en Guadeloupe sont enquêtés chaque trimestre.

► Vos réponses sont-elles anonymes ?

Les informations concernant votre état civil et celui des autres occupants sont collectées afin de faciliter la ré-interrogation pour l'enquêtéur. Dès la fin de la collecte, vos réponses sont rendues anonymes et elles sont transmises à l'équipe chargée du calcul de l'indice. Elles sont utilisées uniquement par l'Insee et seulement à des fins d'études statistiques.

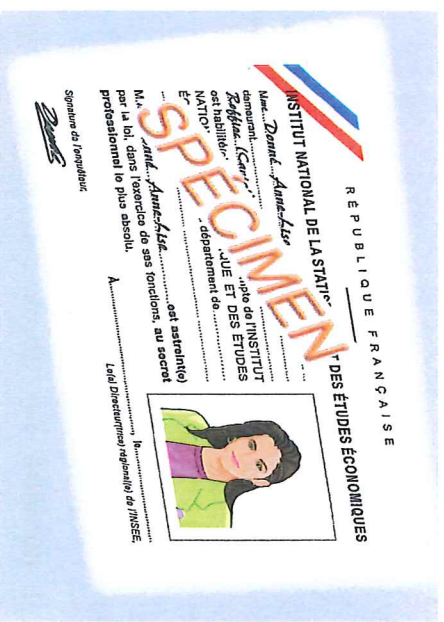
Comment va se dérouler l'enquête ?

L'enquête est trimestrielle. Les loyers sont habituellement révisés une fois par an, c'est pourquoi votre logement est enquêté 5 trimestres consécutifs.

Pour la première interrogation, un enquêteur vous contacte pour obtenir un rendez-vous ou réalise immédiatement l'enquête, si vous êtes disponible lors de sa première visite. Il est muni d'une carte professionnelle (spécimen ci-dessous) et tenu au secret professionnel. Il réalise l'enquête sur micro-ordinateur portable sécurisé.

Les trois interrogations suivantes, faites par téléphone, seront plus courtes que la première visite.

Pour la dernière interrogation, l'enquêteur reviendra vous voir.



Si vous souhaitez avoir plus de renseignements avant cette visite, vous pouvez joindre le responsable de l'enquête dans votre région. Son numéro de téléphone est précisé sur la lettre jointe à ce dépliant.